

SENSIBILISATION AMIANTE



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 0,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer : sur la plateforme LMS
(quiz, exercices glisser / déposer ; texte
à trou) et avec le formateur
collectivement, quiz (jeux dynamiques),
participation et réponses aux questions
du formateur

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toutes personnes voulant se sensibiliser à la réglementation Amiante du code du travail dans le cadre de ses activités professionnelles; Sans nécessité de devoir obtenir une attestation de compétence SS4



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Se sensibiliser aux exigences de la réglementation amiante, destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante lors de travaux. Public concerné pas le risque amiante (bâtiment, TP, maintenance...)

- Être capable de prendre en compte le risque amiante pour les opérations de travaux et démolition
- Connaitre les obligations règlementaires
- Connaitre, savoir lire, interpréter les repérages et avoir une analyse critique de la documentation technique relative à l'amiante
- Avoir les éléments de langage permettant des échanges constructifs avec les interlocuteurs (Désamiantage, gestion et lecture des devis, gestion et transport des déchets...)





PROGRAMME

Les généralités sur l'Amiante - La réglementation (Code de la Santé Publique et Code du Travail) - Les repérages amiante (Dossier Techniques Amiante, Dossier Amiante Parties Privatives, Repérage avant travaux, avant démolition) - Le risque amiante (Salariés, environnement) - Comment s'en prémunir (EPI, MPC) - La gestion des déchets



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'amiante (minimum 5 ans)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)
Matériel requis pour formations en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielle sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 44% (4 participants ont répondu / 5 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

